



HAL
open science

Le Second Empire et les transformations de l'administration shogunale au Japon à la fin de la période d'Edo

Eric Seizelet

► **To cite this version:**

Eric Seizelet. Le Second Empire et les transformations de l'administration shogunale au Japon à la fin de la période d'Edo. Dominique Barjot; Jean-François Klein. Rencontres impériales : l'Asie et la France. Le "moment Second Empire", Hémisphères Editions, pp.457-468, 2023, Mers & Empires, 978-2-37701-162-9. hal-04445827

HAL Id: hal-04445827

<https://hal.science/hal-04445827>

Submitted on 8 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Second Empire et les transformations de l'administration shōgunale au Japon à la fin de l'époque d'Edo

La signature des traités dits de l'ère Ansei (1854-1858) entre le Japon et les grandes puissances occidentales, dont la France, inaugura pour le Japon une longue période de crise de plus de dix ans. Le maintien ou non de la politique isolationniste, et à quelles conditions, provoqua un vaste débat national, à l'intérieur du gouvernement central à Edo (Tōkyō), mais aussi dans les fiefs, tandis que la Cour impériale de Kyōto, jusque-là marginalisée, tentait également de s'imposer en tant qu'acteur politique. La crise extérieure modifia ainsi les équilibres intérieurs figés sous l'autorité de la dernière dynastie shōgunale, celle du clan Tokugawa, à la tête de l'empire depuis plus de deux siècles. Cette modification s'effectua sous le regard intéressé des Puissances disposant, grâce aux traités précités, d'une présence pérenne dans l'archipel par l'ouverture de représentations diplomatiques, et de leviers d'influence importants du fait des avantages que ces derniers leur conféraient. Présentes en Asie de l'Est depuis les deux-guerres de l'opium contre la Chine des Q'ing, la France et la Grande Bretagne, solidaires contre les menées et attentats xénophobes, se substituent progressivement à la Hollande, tandis que les États-Unis qui avaient forcé l'ouverture de l'archipel en 1854 sont bientôt accaparés par la guerre de Sécession et ses séquelles. Solidaires, Londres et Paris sont également concurrents : alors que la France du Second empire penchera en faveur du shōgun dans les luttes d'influence confuses opposant les « loyalistes » impériaux aux partisans du Bakufu, Londres va se rapprocher des Impériaux. Une évolution manifeste avec l'arrivée du nouveau ministre de Grande-Bretagne au Japon, Harry Parkes (1828-1885), en juillet 1865 et dont la rivalité avec son collègue français Léon Roches (1809-1901), sur place depuis avril 1864, ne fera que s'amplifier.

Le développement des relations franco-japonaises au milieu du XIX^e siècle et le rôle de Paris dans la modernisation du Japon ont donné lieu à une littérature abondante, mais longtemps négligée par l'historiographie française sur le Second empire et Napoléon III. Il est moins connu que le second ministre de France tenta de redynamiser l'administration shōgunale. En ce sens, la politique de Léon Roches se distingua de celle de son prédécesseur, Gustave Duchesne de Bellecourt (1817-1881), plus préoccupé par l'application des Traités dits inégaux conclus en 1858 et par la flambée des attaques contre les Occidentaux¹. Souvent qualifiée de « personnelle », pour la dénigrer, la politique de Léon Roches à l'égard du Bakufu bénéficia aussi,

¹ Sur l'action du premier ministre de France au Japon, Alain Cornaille, *Le premier traité franco-japonais : son application au vu des dépêches de Duchesne de Bellecourt*, Paris, Presses Orientalistes de France, 1993. Sur celle de son successeur, Mark D. Ericson, « The Tokugawa Bakufu and Léon Roches », PHD, University of Hawaii, 1978 ; Jean-Pierre Lehman, « Léon Roches—Diplomat Extraordinary in the Bakumatsu Era: An Assessment of His Personality and Policy », *Modern Asian Studies*, avril 1980, vol. 14, n°2, p. 273-307. Signalons aussi Martin Ramos et François Lachaud (dir), *D'un empire, l'autre. Premières rencontres entre la France et le Japon au XIX^e siècle*, Paris, EFEO, 2021.

dans une certaine mesure, des circonstances : le profil bas de Washington en Asie orientale, bridé par la guerre civile américaine et ses séquelles. Du côté britannique, l'intermède entre Rutherford Alcock (1809-1897) et son successeur Harry Parkes avait ouvert une fenêtre d'opportunité pour un rapprochement entre Edo et Paris. Et le fait que, pour le gouvernement japonais, Londres était perçu comme favorable à une politique plus agressive d'ouverture susceptible de stimuler les réactions xénophobes et de fragiliser le régime².

La réforme du Bakufu ou la version japonaise du mythe de Sisyphe

S'il était admis dans les élites politiques et intellectuelles japonaises que le régime shōgunal était, en l'état, à bout de souffle, et que le processus de décision politique devait être ouvert « aux personnalités de talent », elles étaient divisées sur le périmètre de la réforme. Car, outre la montée en puissance de la Cour impériale, tout changement dans le système de gouvernance risquait de perturber l'équilibre des pouvoirs sur lequel s'était construite l'hégémonie des Tokugawa. Ainsi, lorsque le Bakufu, proposa d'associer plus directement les « seigneurs extérieurs », *Tozama daimyō*, à la défense du pays et au gouvernement central, il créa des tensions à l'intérieur même de son propre camp. D'un autre côté, les *Tozama*, à la tête des fiefs parmi les plus riches de l'archipel et dont la situation géographique les exposait à la menace étrangère, revendiquèrent une plus grande participation aux décisions. Certes, depuis le milieu des années 1840, le Bakufu, en proie à une crise endémique des finances publiques, s'était efforcé d'engager une série de réformes politiques et financières. Mais celles-ci restaient fragiles et lacunaires, soit que leurs promoteurs aient été frappés de disgrâce, soit qu'elles aient été paralysées par le jeu des ambitions personnelles ou des intérêts claniques. Ces tensions contradictoires ne faisaient pas seulement que brider l'étendue des réformes : elles les condamnaient à l'impuissance, faute de leadership affermi : les 13^{ème} et 14^{ème} shōgun, respectivement Iesada (1824-1858) et Iemochi (1846-1866), du fait de leur santé fragile ou de leur jeunesse, n'étaient guère en état de s'imposer, alors que le pays traversait une grave période de turbulences après que le régime eût décidé, en 1858, de signer les traités avec les Puissances sans l'aval de la Cour impériale et de sévir contre les opposants. Le mécontentement grondait car si l'ouverture des ports de Shimoda, Nagasaki, Yokohama, Hakodate avait stimulé le commerce extérieur, elle n'avait pas amélioré les conditions de vie de la population et elle avait provoqué une importante spéculation monétaire doublée d'une inflation galopante dans ces ports et les zones avoisinantes.

Lorsque Tokugawa Yoshinobu (1837-1913) accède à la dignité shōgunale le 10 janvier 1867, il est conscient des difficultés qui l'attendent. Sa succession comme héritier du clan Tokugawa lui avait été longtemps disputée et sa nomination au poste de shōgun ne faisait pas l'unanimité. La seconde expédition militaire contre le fief

² Naruiwa Sōzō, *Reon rosshu no sentaku. Bakumatsu nihon to furansu gaikō* (Le choix de Léon Roches. Le Japon de la fin de l'époque d'Edo et la diplomatie française), Ōsaka, Sōgensha, 1997, p. 54.

rebelle de Chōshū au cours de l'été 1866 à laquelle il avait pris part avait été un échec cuisant et l'alliance scellée entre les fiefs de Chōshū et de Satsuma le 7 mars 1866 minait l'autorité du shōgunat. Il était en outre confronté à l'activisme des Puissances qui réclamaient l'ouverture de nouveaux ports, comme ceux de Hyōgo et de Niigata³. Signe des temps : en 1866, les contempteurs du régime, dans leurs contacts avec les étrangers, refusaient d'utiliser en japonais les titulatures de respect dues normalement au shōgun et aux membres du conseil des doyens. Enfin, on rapportait des bruits selon lesquels les propres amis de Yoshinobu avaient été déçus de le voir accepter de prendre la tête de la famille Tokugawa et le suspectaient d'avoir brigué le poste shōgunal avec l'appui des étrangers, en clair, des Français⁴.

Mais si la rénovation des institutions était nécessaire encore convenait-il de s'accorder sur son contenu, son ampleur et les moyens de la mettre en œuvre. Une partie des élites intellectuelles du pays était persuadée que l'Occident tirait sa force non pas seulement de sa supériorité industrielle et économique, mais aussi d'un mode plus performant de sélection des gouvernants et dans l'existence d'institutions délibératives publiques. Une intuition qui était certes tamisée par la perception souvent confuse qu'ils avaient de ces modèles, leur propre culture politique, et l'inertie propre aux pesanteurs institutionnelles. Pour autant, cette politique ne pouvait être une copie servile de l'Occident au risque du rejet du greffon importé, mais elle devait également dépasser ces contraintes pour éviter d'y être ensablées.

La légation de France au cœur des dernières réformes de l'ère Keiō (1865-1868).

Ces réformes politico-administratives étaient bien évidemment indissociables de la modernisation et de la réorganisation des armées shōgunales⁵. Les unes comme les autres devaient aux très bonnes relations personnelles que Léon Roches avait nouées avec le dernier shōgun, mais aussi les doyens Inoue Masanao (1837-1904) seigneur du fief de Hamamatsu, Matsui Yasunao (1830-1904), seigneur du fief de Tanagura et Ogyū Yuzuru (1839-1910), seigneur du fief d'Okutono ainsi qu'avec des officiels de rang plus subalterne, tels que Kurimoto Joun (1822-1897), ancien préfet aux Affaires étrangères, *gaikoku bugyō*, et proche du prêtre missionnaire Eugène-Emmanuel Mermet de Cachon (1828-1889), Oguri Tadamasa (1827-1868) qui

³ Michel Vie, *Histoire du Japon des origines à Meiji*, Paris, PUF, 2009, en particulier le chapitre V, p. 98-123.

⁴ Ernest Satow, *A diplomat in Japan; the inner history of the critical years in the evolution of Japan when the ports were opened and the monarchy restored*, Londres, Seeley, Service & Co. Limited, p. 174.

⁵ Voir le témoignage du général Jules Chanoine, *Documents pour servir à l'histoire des relations entre la France et le Japon*, doc.BNF sans date de publication : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6579479w/f1.item.texteImage> ; Masaya Nakatsu, « Les missions militaires françaises au Japon entre 1867 et 1889 », thèse de doctorat en Langues et littératures étrangères. Asie orientale et sciences humaines, Université Paris-Cité, 2018.

participa à la création de l'arsenal de Yokosuka et fut l'une des chevilles ouvrières du rapprochement militaire entre Paris et Edo, Yamaguchi Naoki (1830-1895), ancien préfet aux Affaires étrangères. Au départ, ce sont les commandes et l'assistance militaires qui ont d'abord suscité l'intérêt du Bakufu, comme en témoigne une lettre du ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys à son collègue de la Guerre, le maréchal Jacques Louis Randon (1795-1871) le 10 avril 1866. Mais par la suite les discussions avec Roches englobèrent toute une série de problèmes économiques, diplomatiques et de politique intérieure. Dès le 10 octobre 1866, alors qu'il n'est pas encore shōgun, Tokugawa Yoshinobu l'informa de sa volonté de mener de front la modernisation de l'Armée et la réforme de l'État, et à la fin décembre, le Jeune ancien, *wakadoshiyori*, Hirayama Yoshitada (1815-1890) se rendit sur son ordre à Atami, lieu de villégiature de Roches, pour discuter notamment de la réorganisation territoriale et de la mise en place d'un régime de départements et de districts⁶. Les audiences privées accordées à Roches par le shōgun, les 11 et 12 mars 1867 à Ōsaka marquent à cet égard une évolution importante puisque la question des institutions figura en bonne place au nombre des thèmes abordés. Le shōgun interrogea aussi le ministre de France sur le processus d'abolition de la féodalité en Europe et Roches plaida pour la réduction des pouvoirs des fiefs les plus importants, ainsi que pour la suppression des forces militaires des seigneuries. Il en fut également question lors de l'entretien du lendemain avec les doyens Ogyū et Itakura Katsukiyo (1823-1889), seigneur du fief de Bichū-Matsuyama⁷. Mais ce n'est que le 25 juillet, lors d'une rencontre entre Roches et les Jeunes anciens, Kawakatsu Hirokazu (1828-1875), Hirayama Yoshitada, l'inspecteur général Takigawa Tomoshige et un ancien préfet aux affaires étrangères, Kawakatsu Hiromichi (1830-1888), que le ministre français fut interrogé en détail sur le système du Cabinet ministériel, l'organisation des ministères, le régime des promotions et nominations, la police et la justice et que furent abordées les questions relatives au régime de taxation des vassaux et des seigneurs et au renvoi des vassaux incompetents. Cet écart de plus de quatre mois se justifiait par le fait que les autorités shōgunales avaient été accaparées par les négociations avec Kyōto à propos de l'ouverture du port de Hyōgo. Le 30 juillet 1867, en sus des deux superintendances générales à l'Armée et à la Marine, *rikugun sōsai* et *kaigun sōsai* furent créées trois autres superintendances : celles des Comptes et finances, des Affaires étrangères, et des Affaires intérieures. Les cinq superintendances générales furent placées sous l'autorité du Principal doyen, *shuza rōju*, pour des fonctions d'impulsion et de coordination⁸. Les réformateurs ont donc repris d'anciennes titulatures, comme celle de *sōsai*, ou de Principal doyen, conservé les fonctions de *rōju*, cumulées avec ces dernières, mais au service de départements ministériels permanents, hiérarchisés et spécialisés, dotés d'une sorte de statut

⁶ Meron Medzini, *French Policy in Japan*, Cambridge, Mass, East Asian Research Center, Harvard University Press, 1971, p. 135.

⁷ *Ishin shiryō hensen-kai, Ishin shiryō kōyō* (Principaux documents relatifs à la Restauration) Tôkyō, Ishin shiryō hensen jimukyoku, 1935-1940, vol. 7, p. 41.

⁸ *Ibid.*, p. 169.

uniformisé de la fonction publique avec la généralisation d'un régime de rémunération en numéraire pour l'ensemble des fonctionnaires.

Les nominations effectuées portèrent la trace de cette évolution : lorsqu'Inaba Masakuni (1834-1898), seigneur du fief de Yodo, devint Superintendant général aux Affaires intérieures, il abandonna ses prérogatives diplomatiques au doyen Ogasawara Nagamichi (1822-1891). De même, Matsudaira Yasuhide (1830-1904), doyen et seigneur des fiefs de Tanagura puis de Kawagoe, dut quitter ses fonctions diplomatiques et militaires pour intégrer la Superintendance générale des Comptes et Finances. Le même Ogasawara fut déchargé de ses pouvoirs fiscaux pour occuper la Superintendance Générale aux Affaires étrangères. Un mouvement similaire concerna les Jeunes conseillers anciens affectés à ces nouvelles structures pour assister les superintendants généraux. Alors que la règle normale voulait que seuls les seigneurs disposant d'un revenu annuel de 10 000 setiers de riz⁹ pouvaient accéder au poste de Jeune ancien, les premières nominations dérogeaient à cette règle en puisant dans le vivier des vassaux directs du shōgun, les *hatamoto*, comme ce fut le cas de la promotion à titre intérimaire, puis régulier de l'inspecteur général Nagai Naoyuki (1816-1891), rompu aux négociations avec les étrangers et de l'ancien préfet aux Affaires étrangères Asano Ujisuke (1834-1900). Itakura Katsukiyo (1823-1889) seigneur du fief de Bichū-Matsuyama, en sa qualité de Principal doyen devenait virtuellement chef du gouvernement. Roches avait suggéré que l'on mît en place l'équivalent d'un département de la Justice, Mais cette suggestion ne fut pas retenue et la Justice tomba sous la juridiction de la Superintendance générale aux Affaires intérieures. À la mi-juillet, l'essentiel des nominations aux échelons supérieurs et subalternes de cette nouvelle administration avait été effectué. Non seulement on avait restructuré les administrations et procédé aux nominations requises, mais le gouvernement adopta, dans la foulée, des règles concernant la structure et la composition internes de ces administrations, les liens entre les Superintendants et leurs subordonnés, les mécanismes de décision et la mise au point d'un système fiscal destinée au financement de cette organisation administrative et au développement de l'Armée et de Marine. Pour cela, Roches, au cours de ses contacts avec le shōgun et son entourage, envisagea de remplacer les contingents militaires mis à disposition du Bakufu par les fiefs par des contributions monétaires en fonction de leurs revenus en riz, la mise en place d'une taxe foncière nationale comme il en existait en Europe, y compris pour les temples et sanctuaires, tandis que les marchands seraient soumis à un impôt de 2% sur leurs activités. Le thé, le saké, la soie grège et le tabac devaient être également taxés. Une contribution exceptionnelle sur trois ans serait requise auprès des *hatamoto*, portant sur le 1/10 de leurs revenus. Un droit de péage serait également perçu sur tous les navires japonais en circulation. Roches comptait également sur l'amélioration et la modernisation du système des transports pour faciliter les transactions commerciales et donc accroître la ressource fiscale. De façon générale, le ministre estimait que les vassaux étaient trop nombreux, que les moins doués devaient être reconvertis dans d'autres activités que le service armé, qu'il convenait de réduire

⁹ Un setier de riz est l'équivalent de 180 litres.

le pouvoir des seigneurs et de réorganiser sur un mode uniformisé l'administration territoriale du pays. Il était également prévu la création d'une « Grande école », *daigakkō*, ouverte aux guerriers et aux gens du commun pour former des spécialistes dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, ainsi que la mise en place d'une sorte d'organe législatif composé d'une cinquantaine de seigneurs élus, disposant d'un droit de vote au prorata de leurs revenus¹⁰.

La restructuration des administrations centrales s'accompagna de la suppression du système de rotation mensuelle, *tsukibansei*, des hauts dignitaires pour les affaires courantes de l'État, en particulier pour les doyens, qui constituaient l'organe de conseil le plus élevé du shōgun. Il avait été jugé que l'ouverture de plus en plus de ports à la présence étrangère et l'importance de la question militaire impliquaient de renforcer la spécialisation et la pérennisation de fonctions gouvernementales entravées par ce système de rotation.

On ne sait jusqu'à quel point le détail de ces plans fut connu des ennemis du Bakufu. Mais pour Kido Takayoshi (1833-1877), si le pouvoir n'était pas retourné rapidement à la Cour impériale, la situation tournerait irrémédiablement en faveur du Bakufu allié à la France¹¹. Dans la même optique, dans une missive adressée par Saigō Takamori (1828-1878) à Ōkubo Toshimichi (1830-1878) – deux figures également éminentes du mouvement de Restauration – lui relatant les entretiens qu'il avait eus à Ōsaka les 25 et 26 août 1867 avec l'interprète auprès de la légation britannique Ernest Satow (1843-1929), il était indiqué que les Français souhaitaient la mise en œuvre d'un gouvernement centralisé, priver les seigneurs de leurs pouvoirs et que le Bakufu en finisse avec les fiefs de Chōshū et de Satsuma. Comme Satow aurait indiqué qu'il était peu probable que le Bakufu eut les capacités militaires de le faire, du fait de l'échec des tentatives précédentes, Saigō lui aurait rétorqué qu'en raison de l'assistance militaire de la France au Bakufu, cet objectif ne pourrait être contrecarré que si la Grande-Bretagne déployait un contre-dispositif dissuasif. En d'autres termes, pour les Impériaux, la réforme de Keiō téléguidée par les Français aurait été le prélude à une nouvelle action militaire conjointe contre les fiefs rebelles. Par la suite, au cours de l'automne, les Impériaux évoquèrent leurs perspectives quant à la forme future du gouvernement, dans le but évident de séduire la représentation britannique : la légation, perplexe, reçut des délégations des fiefs de Tosa et d'Uwajima, affirmant l'intention des loyalistes impériaux de substituer au shōgunat une « constitution de type britannique » avec un « parlement », et elles l'interrogèrent à ce propos¹². Il faut croire qu'après même la Restauration, l'ancien shōgun commença à prendre ses

¹⁰ Honjō Eijirō, *Bakumatsu no shinseisaku* (La nouvelle politique de la fin de l'époque d'Edo), Tôkyô, Yûhikaku, 1935, p. 188-210 ; Conrad T. Totman, *The Collapse of the Tokugawa Bakufu: 1862-1868*, Hawai'i, University of Hawai'i Press, 1980, p. 334-338.

¹¹ Lettre à Shinagawa Yajirō, en date du 18 juin 1867, in Kidokō denki hensanjo, *Kido Takayoshi monjo* (Papiers de Kido Takayoshi), Tôkyô, Nihon shiseki kyōkai, 1930, vol. 7, p. 300.

¹² Satow, *op. cit.*, p. 234, 267, 287 ; *Ishin shiryō kōyō*, *op. cit.*, vol. 7, p. 195. Coïncidence ? Cette rencontre Saigō-Satow intervint au même moment que les deux audiences accordées par le shōgun à Roches à Ōsaka les 24 et 25 août.

distances par rapport à Roches : il reçut Harry Parkes le 15 janvier 1868, moins pour faire le point sur la situation politique du moment comme l'aurait souhaité le ministre que pour le questionner longuement sur le système politique britannique¹³.

Une réforme inachevée et peu suivie par Paris

Sur le papier, cette ultime réforme de l'administration centrale était donc particulièrement ambitieuse : on a généralement considéré que le renforcement du pouvoir exécutif autour des cinq Superintendances constituait un embryon de Cabinet ministériel. Mais elle allait au-delà d'une simple restructuration des administrations centrales ; elle bousculait en partie l'ordre hiérarchique traditionnel en ouvrant plus largement le cursus honorum conduisant aux fonctions ministérielles, en mettant en avant le principe de méritocratie et de compétence, et en créant une sorte d'Université préposée à la formation des élites sans condition de statut social, particulièrement dans des domaines jusque-là méprisés par la classe des guerriers. La proposition d'une administration territoriale uniformisée n'était pas nouvelle et n'était pas incompatible avec l'existence de l'empereur et des seigneurs mais s'inscrivait dans une logique centralisatrice : « le principe de branches faibles sur un tronc fort »¹⁴. On relève également que Roches a été particulièrement attentif à renforcer les ressources budgétaires propres du Bakufu. En somme, cette réforme était censée favoriser la mise en place d'un « grand dessein », avec l'appui de la France, opposé au rapprochement supposé entre la Grande-Bretagne et le fief de Satsuma motivés par des intérêts mercantiles et égoïstes à court terme. Mais elle souffrait de trois défauts : une base socio-politique étroite en raison de la part belle faite au « parti français », prêtant le flanc à la critique selon laquelle la réforme de l'État était en réalité au service « privé » du clan Tokugawa ; une fiscalité nouvelle qui faisait l'impasse sur le sort des redevances paysannes existantes ; le couplage de cette fiscalité rénovée et alourdie avec des propositions d'emprunts aggravant l'endettement et la dépendance extérieure du régime, certains d'entre eux étant gagés sur le territoire d'Ezo (Hokkaidô). Enfin, Roches avait également insisté pour que la réforme politique fût conduite par le shōgun à Edo même et non depuis Kyōto ou Ōsaka, sans doute pour éviter d'être influencée par le parti pro-impérial implanté dans cette région.

Cette politique était-elle approuvée par le ministère français des Affaires étrangères ? On peut en douter. En mai 1867, le marquis Léonel de Moustier (1817-1869) ayant remplacé au Quay d'Orsay, le 1^{er} septembre 1866, Edouard Drouyn de Lhuys (1805-1881), démissionnaire par suite d'un désaccord avec Napoléon III sur la politique à tenir à l'égard de la Prusse, lui avait indiqué qu'il n'avait pas à interférer avec la politique intérieure japonaise, mais qu'il devait avant tout protéger les intérêts français. On n'avait pas oublié que la France avait été embarquée dans des représailles

¹³ *Ishin shiryō kōyō*, op. cit., vol. 7, p. 468.

¹⁴ Shibusawa Eiichi, *Tokugawa Yoshinobukō den* (Biographie du prince Tokugawa Yoshinobu), Tōkyō, Heibonsha, 1967, vol. 3 p. 304.

militaires contre le fief « rebelle » de Chōshū en 1863 et 1864 en dépit des fortes réticences de Paris¹⁵. Cette mise en garde fut sans effet. On pouvait rétorquer, il est vrai, que si cette « ingérence » était de nature à conforter les liens avec le gouvernement japonais, les intérêts de la France au Japon seraient d'autant plus consolidés, puisque Paris participait déjà, très activement, à la modernisation des armées shōgunales. Mais Moustier n'appréciait pas Roches dont il critiquait l'impertinence et le manque de communication. Et même si le Quai d'Orsay avait été informé des velléités de réforme du Bakufu¹⁶, il en ignorait le détail et le rôle joué par Roches dans cette affaire. Surtout, le ministère ne souhaitait pas envenimer les relations avec Londres, à une époque où la France était sortie isolée de l'aventure mexicaine. En s'engageant trop avant du côté shōgunal, Roches prenait le risque de s'aliéner la Grande-Bretagne. Alors que le shōgun avait reçu successivement à Ōsaka, à la fin avril et au début mai 1867, les représentants des Puissances, pour montrer qu'il était le seul qualifié à conduire la politique étrangère du Japon, Roches donna dans la surenchère : il lui fit parvenir, le 15 mai 1867, une lettre l'adjurant de proclamer publiquement à l'étranger et auprès des légations qu'en dépit des manœuvres de Satsuma et de certains fiefs du sud-ouest de l'archipel, le Bakufu était le seul et unique représentant du Japon¹⁷. L'objectif était double : d'une part conforter sa position personnelle en tant que conseiller politique d'un gouvernement légitime ; d'autre part dénoncer selon lui le double jeu de Londres : officiellement, Harry Parkes avait également eu pour consigne de ne pas s'ingérer dans les rapports compliqués entre la Cour impériale et le shōgun, alors que ses subordonnés, Ernest Satow et Algernon Mitford (1837-1916), multipliaient les contacts avec le camp anti-Bakufu, sans être pour autant recadrés, et que Parkes lui-même avait été le seul représentant étranger à se rendre en juillet 1866 dans le fief de Satsuma : une visite qui n'était pas passée inaperçue du côté de la légation française¹⁸. Mais Roches n'avait pu obtenir la proclamation précitée, comme il n'avait pu arracher du Quai d'Orsay de déclaration allant dans le même sens. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que tout en nourrissant des doutes sur la possibilité d'instituer au Japon une forme stable et viable de gouvernement englobant l'empereur, le shōgun et les seigneurs, le ministre britannique s'était toujours montré favorable à une transition pacifique du pouvoir qui ménagerait les intérêts économiques et commerciaux de Londres, car il redoutait les effets délétères d'une guerre civile à l'issue incertaine. D'ailleurs Roches et Parkes

¹⁵ Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique (CP), Japon, vol. 15, dépêche de Moustier à Roche n°1, 18 mai 1867 ; *ibid.*, vol.12, dépêche de Drouyn de Luyz à Roches, n°13, 1^{er} octobre 1864.

¹⁶ CP, Japon, vol. 15, dépêches de Roches à Moustier n°80 et 81 des 1^{er} mars et 10 avril 1867.

¹⁷ *Ishin shiryō kōyō*, *op.cit.*, vol. 7, p. 94.

¹⁸ Richard Sims, *French Policy Towards the Bakufu and Meiji Japan, 1854-1895*, Londres, Japan Library, 1998 p. 61; Gordon Daniels, *Sir Harry Parkes: British Representative in Japan, 1865-1883*, Richmond, Surrey, Japan Library, Curzon Press, 1996, p. 49-50. Trois articles anonymes mais rédigés par Satow, publiés dans le *Japan Times* au printemps 1866, et traduits en japonais, constituaient une mise en cause directe du système shōgunal.

n'eurent aucune part dans l'enchaînement rapide des événements conduisant au « coup d'État » du 3 janvier 1868¹⁹.

Quoi qu'il en soit, cette ultime réforme fut loin d'être appliquée. Entre la fin juillet 1867 et le « coup d'État » consacrant la Restauration de l'autorité impériale, il s'est écoulé moins de six mois. Un laps de temps sans doute bien court pour que l'ensemble des recommandations préconisées puisse être mises à exécution. En définitive, seule la partie des réformes relatives à l'institution d'un « Cabinet ministériel » entra en vigueur.

Il reste cependant que la « réforme de l'ère Keiō », quoique non aboutie, permettait au Bakufu de reprendre l'initiative. Les loyalistes favorables à la Restauration et au changement de régime tels que Iwakura Tomomi (1825-1883), Sakamoto Ryōma (1836-1867) ou Kido Takayoshi, estimaient que le shōgun était un adversaire politique redoutable qui visait ni plus ni moins qu'à s'inscrire dans les pas du fondateur de la dynastie shōgunale, Tokugawa Ieyasu (1543-1616)²⁰. Ils ont considéré que le régime, bien qu'affaibli, disposait de soutiens et de ressources capables encore de faire la différence. D'autant plus que dans le camp loyaliste même, le fief de Tosa en particulier, plus modéré, s'employait à inciter le shōgun à rendre le pouvoir à la Cour impériale. Cette restitution intervint effectivement le 9 novembre 1867 et Tokugawa Yoshinobu présenta sa démission de l'office shōgunal dix jours plus tard. Toutefois, même dans cette configuration, il restait à la tête du plus puissant lignage de guerriers et conservait à ce titre un capital politique sans égal. En décembre 1867, Nishi Amane (1829-1897), un intellectuel occidentaliste qui avait étudié le droit constitutionnel en Hollande auprès de Simon Vissering (1818-1888), présenta à Hirayama Yoshitada ses « propositions pour un système délibératif » inspiré de la séparation des pouvoirs : l'exécutif restait concentré entre les mains des Tokugawa, le législatif confié à une instance bicamérale rassemblant les seigneurs et des représentants des guerriers, mais assurant une majorité au clan Tokugawa, le pouvoir judiciaire restant l'apanage des fiefs. L'empereur conservait une position purement symbolique. Il semble bien que Nishi ait eu l'occasion d'en exposer les grandes lignes au shōgun à la veille même de cette restitution. Ce qui signifiait, en clair, qu'en dépit de cet acte, le clan Tokugawa n'avait pas renoncé à être un acteur politique de premier plan. Hirayama connaissait fort bien Roches. On ignore toutefois si le ministre français a pris connaissance de cet ultime projet, lui aussi avorté. Mais il est certain que confier l'exercice de la justice aux seigneurs ne correspondait pas à ses vues et qu'il était hostile à l'idée que ces derniers puissent conserver, à titre résiduel et provisoire certes, leurs propres forces armées. En revanche, l'architecture du pouvoir exécutif et des administrations centrales s'inscrivait dans le droit fil des propositions

¹⁹ Ishii Takashi, *Meiji ishin no kokusaiteki kankyō* (L'environnement international de la Restauration de Meiji), Tōkyō, Yoshikawa kōbunkan, 1966, p. 626.

²⁰ *Iwakurakō jikki* (Chroniques véridiques du prince Iwakura), Tōkyō, Iwakurakō kyūseki hozonkai, 1927, vol. 2, p. 35 ; lettre de Sakamoto Ryōma à Miyoshi Shinzō du 27 mars 1867 in Iwasaki Hideshige, *Sakamoto Ryōma kankei monjo* (Papiers relatifs à Sakamoto Ryōma), Tōkyō, Nihon shiseki kyōkai, 1926, vol. 1, p. 247.

de Roches, tout comme la création à terme d'une armée permanente et l'uniformisation de l'administration territoriale, et visait deux objectifs : la construction d'un appareil bureaucratique professionnalisé et la réduction concomitante du pouvoir des grands feudataires. Pour les loyalistes les plus radicaux, le risque était d'assister non pas à une Restauration de l'autorité impériale, mais à une remise en selle des Tokugawa et à une survie du régime sous une forme plus moderne, voire « attractive ». Ils complotèrent pour précipiter sa perte. Paradoxalement, l'ampleur et les conséquences potentielles des réformes de l'ère Keiō, accélérèrent la chute du shōgunat. Les 12 et 20 février 1868, Roches, fort de l'arrivée au Japon du contre-amiral Marie Gustave Hector Ohier (1814-1870), commandant de la division navale de Chine, avait bien essayé de convaincre Tokugawa Yoshinobu de prendre la tête de la résistance armée contre le coup de force du 3 janvier précédent, mais ce dernier, abattu par sa stigmatisation comme « ennemi de la Cour », n'avait pu s'y résoudre²¹.

* *
*

Certains historiens japonais estiment que la réforme de Keiō visait à la reconstitution d'une nouvelle forme d'absolutisme comprador autour des Tokugawa, calquée sur le régime sur le Second empire²². Mais cette thèse est contestable : les sources ne la corroborent pas ; le régime de Napoléon III a lui-même évolué et il aurait fallu s'entendre sur la signification de cette référence historique ; Léon Roches était probablement conscient qu'une telle transposition était impossible. On a également blâmé le ministre français d'avoir fait preuve de cécité politique en apportant un soutien inconditionnel au shōgun, tout en ignorant les forces qui, à Edo et dans les fiefs, aspiraient à une rénovation profonde des institutions sans pour autant renverser le régime par la force, voire d'avoir compromis, par le caractère univoque de ce choix, les positions françaises dans l'archipel. Avec la Restauration de Meiji, la fin du shōgunat et le départ définitif, en juin 1868 de Léon Roches qui, par la suite, n'a jamais évoqué son séjour au Japon dans ses écrits, on aurait pu en déduire que la politique du Second Empire au Japon s'était soldé, effectivement, par un échec²³. Ernest Satow se fit fort à ce propos d'écrire que « M. Roches s'était tellement engagé du côté du Bakufu qu'il a jugé impossible de rester un jour de plus au Japon après son renversement final²⁴ ». À plus long terme cependant, la coopération militaire franco-

²¹ *Ishin shiryō kōyō*, *op. cit.*, vol. 8, p. 68.

²² Matsuura, Rei, *Tokugawa Yoshinobu. Shōgunkei no Meiji ishin* (Tokugawa Yoshinobu, Le clan familial shōgunat et la Restauration de Meiji), Tōkyō, Chūō kōronsha, réédition 1997, p. 154-155.

²³ Yatabe Atsuhiko, *Haiboku no gaikōkan rosshu* (Roches, l'échec d'un diplomate), Tōkyō, Hakusuisha, 2015.

²⁴ Ernest Satow, *op.cit.*, p. 197. Pour les Britanniques, ce départ signalait la fin de la tentative de Roches d'instaurer une sorte de protectorat français sur le shōgunat qui avait alimenté le « fanatisme xénophobe ». Stanley Lane-Poole et Frederic V. Dickins, *The life of Sir Harry Parkes, sometime Her*

japonaise se poursuivait, même après le désastre de Sedan et la chute du Napoléon III en 1870, tandis que la France continua à jouer un rôle non négligeable dans la modernisation du droit et des institutions japonaises²⁵. Certaines idées qui avaient présidé aux réformes de Keiō ont fait leur chemin dans le gouvernement impérial de Meiji : la nécessité d'un exécutif fort, la mise au pas puis la disparition des seigneuries, la création d'un système fiscal unifié et national, d'organismes d'éducation pour la formation de nouvelles élites tournées vers le développement économique et industriel, l'amélioration des systèmes de communication, la promotion aux postes de responsabilité de personnalités de talents sans égard au statut social, sont des éléments qui seront repris par le nouveau pouvoir. Autant d'idées qui n'étaient pas certes à mettre au seul crédit de Léon Roches, mais qu'il a concouru à inscrire dans un plan global de réorganisation de l'État, sans doute tardif et trop complexe pour porter rapidement ses fruits. Avec le recul, le bilan des transformations institutionnelles qu'il a inspirées n'est peut-être pas aussi négatif qu'il n'y paraît.

Eric Seizelet
Professeur émérite, Université Paris Cité

Majesty's minister to China & Japan, Londres et New York, MacMillan and Co, 1894, vol. 2, p. 75.

²⁵ Sur les transferts de technologie militaire, Elisabeth de Touchet, *Quand les Français armaient le Japon. La création de l'arsenal de Yokosuka, 1865-1882*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003 ; Michiko Maejima, « Édifier et équiper les bases de l'armée japonaise Transferts de technologie France-Japon 1868-1930 », thèse d'histoire des sciences et des techniques, Paris, CNAM, 2014. Sur l'aide militaire du Second empire, Masaya Nakatsu, thèse précitée. Sur le plan des institutions et du droit, Bruno Gollnisch, « Ouverture du Japon et droit de l'Occident », thèse pour le doctorat d'État en droit public, Université Panthéon-Assas, 1978, 2 vols.